

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Le Puy-en-Velay, le 14/10/2025

FICHE PRATIQUE: ENLÈVEMENT DES CADAVRES D'ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Compétences

La collecte et l'élimination des cadavres d'animaux trouvés sur la voie publique relèvent de la compétence du maire.

Étape 1 – identifier le propriétaire de l'animal

Avant tout enlèvement, il faut rechercher le propriétaire :

Selon le type d'animal, il convient de contacter

Type d'animal	Organisme	Coordonnées
	Établissement Départemental de l'Élevage (EDE) – Chambre d'agriculture	2 04 71 07 21 43
railiaes	Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)	2 0809 100 101
	Cabinet vétérinaire ou consultation de la base ICAD : <u>www.i-cad.fr</u>	

DDETSPP – Identification sur la base du numéro d'identification	2 04 71 05 32 32
---	-------------------------

Étape 2 – Organisation de l'enlèvement

- Si le propriétaire est identifié :
 - ## Il contacte directement l'entreprise d'équarrissage au 0800 603 432 et supporte le coût de l'enlèvement.
- Si aucun propriétaire n'est identifié :
 - ← L'enlèvement est à la charge de la commune, sans frais pour elle, via le même numéro (0800 603 432).

Prestataire d'équarrissage

Le titulaire du marché public d'équarrissage en Haute-Loire est la société SECANIM.

Numéro unique d'assistance : 0800 603 432

Interdictions

○ Il est formellement interdit d'enterrer un animal mort. L'enfouissement constitue une infraction environnementale.

Cas particuliers

- Animal sauvage blessé :
 Contacter l'OFB (Office Français de la Biodiversité) avant toute intervention : 07 61 18 02 74

Contacts utiles

Structure	Contact	Rôle
EDE – Chambre d'agriculture	04 71 07 21 43	Identification bovins / ovins
IFCE		Identification équidés
DDETSPP Haute-Loire	04 71 05 32 32	Aide à l'identification
SECANIM	0800 603 432	Enlèvement des cadavres
OFB (permanence)	07 61 18 02 74	Faune sauvage
ICAD	www.i-cad.fr	